Langues & usages n°10 (varia)

Envoyé le : 04/08/2025 **accepté le** : 15/01/2026 **publié le** : 19/02/2026

LANGUES ET EMPIRE : REDEFINIR LES LIENS SOCIAUX EN NOUVELLE GRENADE, XVIIIE SIECLE.

Daniel Ramírez Mahecha,
Doctorant
Université de Lille ED SHS – Cecille
daniel.ramirez-mahecha@univ-lille.fr

Résumé : *La colonisation des Amériques prolonge la dynamique impériale espagnole fondée sur l'usage stratégique de la langue. Face à la diversité linguistique locale, la langue devient à la fois outil de domination et de négociation. À partir des titres fonciers, cette étude propose une relecture des rapports sociaux dans la société coloniale hispano-américaine.*

Mots Clés : Politiques linguistiques coloniales, redéfinition du pouvoir, Castillanisation, assujettissement, polysémie et toponymie.

Abstract : *The colonization of the Americas extended the Spanish imperial dynamic, strategically grounded in language. Confronted with local linguistic diversity, language became both a tool of domination and negotiation. Through the analysis of land titles, this study offers a new reading of social relations in colonial Spanish America.*

Keywords: Colonial language policies, Redefinition of power, Castilianization, Subjugation, Polysemy and toponymy.

1. La langue à la conquête de l'inconnu

La conquête des Amériques ne représenta pas seulement des changements et des ruptures pour les populations autochtones, mais elle donna également un nouvel essor au projet impérial espagnol. Au cœur de ce projet se trouvait la langue, notamment dans ses manifestations administratives, qui ont permis la transmission du pouvoir. Il convient de rappeler la célèbre phrase d'Antonio de Nebrija, mentionné dans le contexte de la mal nommée reconquête[58] « (…) que la langue a toujours été le compagnon de l'empire » (Nebrija, ~1492 : p. ii)[59]. Il ne s'agissait pas uniquement de transmettre une langue, mais de l'élever au rang de symbole

[58] Le concept de « reconquête » a été fortement réévalué par l'historiographie, voir par exemple RIOS SALOMA, Martín. "La Reconquista: una invención historiográfica (siglos XVI-XIX)", *dans* Daniel Baloup, Philippe Josserand, *Regards croisés sur la guerre sainte*, Presses universitaires du Midi, 2006, https://doi.org/10.4000/books.pumi.41468.

[59] "[...] que siempre la lengua fue compañera del imperio [...]".

©Tous droits réservés

officiel de l'Empire en la codifiant par des règles spécifiques et en la plaçant dans les archives, gardiennes de la mémoire "officielle". La langue et la bureaucratie jouèrent un rôle fondamental dans la construction de la légitimité monarchique et de la diffusion du système juridique. La langue devient ainsi un outil concret au cœur de la structure bureaucratique espagnole. Chaque municipalité, aussi bien en Espagne qu'en Amérique, devait abriter la représentation de l'ordre et de la justice royale : le code des lois. Le succès de l'implantation du pouvoir colonial en Amérique passa nécessairement par l'imposition de la langue dominante aux dominés (Raffestin, 1980 : p. 89).

Nous nous proposons de démontrer que la langue est également un outil de résistance face à la rigidité des normes, fournissant aux Blancs comme aux Indiens des instruments de redéfinition de l'espace social et politique. En démontrant cette hypothèse, nous reconsidérerons la relation entre dominants et dominés à travers l'analyse des acteurs politiques dans la vallée de Tenza, dans la Nouvelle-Grenade du XVIIIe siècle.

Afin de saisir la complexité des phénomènes d'appropriation et de redéfinition du langage dans un contexte de réformes au XVIIIe siècle, cette étude s'appuie sur la consultation de la section *Colonia* de l'Archivo General de la Nación de Bogotá (AGN). L'analyse porte principalement sur le fonds *Tierras*, qui permet d'observer les procédures de légitimation de la propriété foncière dans l'Amérique hispanique coloniale. Ont été privilégiés les actes de propriété, les *amparos*[60], ainsi que les litiges opposant propriétaires, héritiers et communautés indigènes, dans lesquels la langue joue un rôle central, notamment à travers la désignation des lieux et la connaissance de la topographie locale.

D'un point de vue méthodologique, cette étude mobilise une analyse qualitative et discursive de documents judiciaires et fonciers. La langue y est abordée comme une pratique sociale et politique, à travers l'étude des usages lexicaux, de la polysémie toponymique, des dispositifs de traduction et des formes d'énonciation juridique. Cette approche permet de saisir comment les acteurs coloniaux mobilisent la langue pour légitimer, négocier ou redéfinir des rapports de pouvoir, en particulier dans les conflits liés à la possession foncière.

[60] L'*amparo* était un mécanisme de reconnaissance de propriété effectué par une autorité compétente. A l'instar, si un propriétaire se voyait gêné dans sa possession, il pouvait faire appel à un maire, *corregidor* ou la cour (l'*Audiencia*) pour faire livrer ce document en soutenant les réclamations du litigant.

www.univ-bejaia.dz/leu
https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/618
©Tous droits réservés

2. Établir la domination : Interprétation et appropriation de l'inconnu.

Dans un monde inconnu des Européens, les mœurs et habitudes locales demeuraient énigmatiques, voire source de surprise ou de division (Vignolo, 2009). L'Europe prit « l'autre » comme point de repère pour se construire (Todorov, 1982 : p. 11), tout en intégrant progressivement cet « autre » afin de mieux le contrôler. Comme l'explique Gayatri Chakravorty Spivak, l'impérialisme procède d'un besoin de comprendre et de représenter l'Autre afin de mieux l'assujettir, ce qu'elle appelle le « discours impérial » (Spivak, 1988). La conquête nécessita donc une reconnaissance préalable de l'inconnu pour pouvoir l'assimiler : explorer, nommer, s'approprier (Nieto, 2004 : pp. 1-3). Cependant, la légitimation de la conquête fut confrontée aux exigences humanistes des intellectuels de l'époque (Gómez, 2014). Le protectionnisme intégra ainsi les instruments mêmes de la domination. L'appropriation s'accompagna d'une transmission des codes propres à l'Espagne : lois, culture, religion, langue (Rubio, 2014 : p. 10). De plus, l'appropriation de la terre américaine nécessitait que les Indiens comprennent le code de propriété à l'espagnole.

Dans ce contexte s'est opérée la conquête du Nouveau Monde, entre le besoin de domination et celui de connaissance afin de mieux contrôler les nouveaux sujets du roi d'Espagne et de gagner des millions de fidèles au Christ (Todorov, 1982 : p. 18 ; Bertrand, 2004). C'est ainsi que partirent Cortés ou Pizarro à la conquête de nouveaux territoires, une conquête à la fois politique et spirituelle. Ces deux événements ne sont pas les seuls : d'autres régions, moins connues de l'historiographie, furent également conquises à la même époque, comme le fut la portion nord des Andes où se constitua le royaume de la Nouvelle-Grenade. Dans ce royaume, où se trouve la vallée de Tenza, se regroupaient plusieurs villages d'Indiens (*pueblos de indios*) où les populations aborigènes étaient concentrées selon le modèle protectionniste conçu par le père Las Casas. La conquête de ce territoire s'accompagna d'une restructuration de l'usage de la terre, avec la création de villages destinés à entraîner les indigènes à la vie « à l'occidentale » (*vivre en police*[61]). Ce processus s'appuya sur la langue, par l'intermédiaire des *indios ladinos*[62], qui servaient d'interprètes aux armées des conquistadors.

[61] Le terme police (*policía* en espagnol) est polysémique, en particulier à l'époque moderne. Il désigne à la fois une forme d'organisation de la société et l'ensemble des comportements attendus — ou tolérés — de ses membres.

[62] Des Indiens qui servaient d'interprètes dans la conquête et plus tard en tant qu'intermédiaires dans les procédures administratives et judiciaires.

www.univ-bejaia.dz/leu
https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/618
©Tous droits réservés

2.1 Résistances à la domination

Les logiques de peuplement à l'occidentale et les résistances qui en découlèrent furent complétées par des actes symboliques de refus de cette *police* chrétienne : absence à la messe et au catéchisme, dissimulation des enfants pour éviter leur intégration aux pratiques catholiques (baptême, communion, mariage…), refus d'enseigner l'espagnol aux enfants, autant de formes de résistance. Parallèlement, les dominants mirent en œuvre une stratégie de mélange de communautés aux cultures et langues divergentes, dans l'objectif d'une acculturation plus rapide. Toutefois, cette stratégie entrava au départ l'introduction des manières et des valeurs des dominants. Les visites[63] aux fonctionnaires administratifs et aux bénéficiaires des *mercedes* royales, notamment les *encomiendas* (groupes d'Indiens tributaires), en témoignent.

Moins d'un demi-siècle après la conquête de ce territoire, les Indiens de la zone ne semblaient pas encore intégrés à la société espagnole, comme l'indique la visite d'Andrés de Obando en 1621[64]. À cette époque, les Indiens de la région étudiée ne paraissaient pas initiés aux coutumes espagnoles : six ans après la visite d'Obando, lors d'un audit[65] mené auprès de l'autorité locale, le *corregidor* Andrés Díaz Calvo, Diego Mono, l'Indien qui servait d'interprète, déclara que « […] il est bien connu que les Indiens de Tença ne sont pas très *ladinos* ».

À ce moment, les stratégies de résistance semblent avoir porté leurs fruits. Néanmoins, les communautés qui peuplaient dans ce temps la vallée de Tenza étaient issues de groupes ne correspondant pas à la cohésion territoriale voulue par le pouvoir colonial. Le regroupement forcé de communautés dissemblables dans un même espace (les *pueblos de indios*) et l'apprentissage d'une langue imposée apparaissaient comme irréalistes. Pourtant, une nouvelle réalité était en train de se construire, favorisant un processus d'homogénéisation du monde indigène. Dans toute sa diversité, ce monde indigène commença à comprendre la nouvelle

[63] Les visites servaient d'instrument de contrôle exercé sur les fonctionnaires de la Couronne, en particulier sur les *encomenderos*. Ces derniers, souvent d'anciens conquistadors, bénéficiaient d'avantages sous forme de tributs. Ces tributs consistaient en la mise à disposition d'un certain nombre d'Indiens chargés de verser un impôt sur leur production, appelé le *tributo*.

[64] Visite du *oidor* Antonio de OBANDO au "coin" de Tenza, 1621, en AGN (Bogotá), Colonia, *Visitas-Boyacá*, Tome 18: ff. 367 r.-v.

[65] L'on parle ici des *Residencias*, une décharge réalisée lorsqu'un fonctionnaire finissait ses activités.

www.univ-bejaia.dz/leu
https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/618
©Tous droits réservés

réalité et les outils qu'il pouvait mobiliser : visites, protecteurs des Indiens, procès de résidence, et culture écrite à travers les titres de propriété.

La visite de 1636 menée par Juan de Varcalcel eut également recours à des *ladinos* pour traduire les interrogatoires. C'est précisément dans cette visite que les communautés se sont vu octroyées des terres communautaires[66] à travers des titres de propriété. Ces terres, en principe inaliénables, pouvaient en fait être modifiées à discrétion d'un procureur ou d'un autre fonctionnaire en fonction de la quantité d'Indiens qui résidaient dans le pueblo[67]. La fréquence de ces visites diminua (de même que leur enregistrement dans les archives) jusqu'à celle de 1756 réalisée par Andrés Verdugo y Oquendo, qui s'étonnait du niveau d'espagnolisation des Indiens, au point de ne plus pouvoir les distinguer des Espagnols. Peut-on alors envisager une forme de « désespagnolisation » des Blancs créoles ? Lors de cette même visite, Verdugo y Oquendo observait que les Indiens évitaient les terres qui leur avaient été attribuées en propriété, les *terres communautaires*[68], et les louaient aux Blancs locaux.

2.2 Écriture et légitimation de la propriété

L'une des fonctions de l'écriture bureaucratique est de légitimer l'appropriation de l'espace. À travers les titres de propriété foncière, les documents deviennent le relais entre la légitimité du roi et les habitants ordinaires. Toutefois, tous les sujets du roi ne disposaient pas des moyens nécessaires pour faire reconnaître leur possession : beaucoup occupaient la terre sans en être

[66] Ces terres communautaires appartenaient en théorie à la communauté indigène demeurant dans un village d'Indiens spécifique. Elle était appelée *resguardo*, mot que nous utiliserons dorénavant.

[67] Les titres distribués par Varcarcel aux Indiens de Sutatenza en 1636 mentionnaient qu'il « …leur accordera, leur a accordé et dès à présent leur accorde, désigne, applique et adjuge comme terres propres, limites et *resguardos* en commun, pour tous lesdits Indiens de Suta […] et à l'intérieur dudit nouveau *resguardo* […] de sorte que les pâturages pour leurs troupeaux soient communs à l'intérieur comme à l'extérieur de celui-ci // **et se réserve le droit d'en augmenter ou diminuer l'étendue selon […] ce qui paraîtra opportun**, toutes lesquelles terres ainsi désignées leur sont accordées comme leurs propres limites, et un seul *resguardo* pour tous lesdits Indiens de Suta, leurs dépendants et leurs descendants, en commun pour tous, et ils en jouiront comme de leurs biens propres, et le *corregidor* devra procéder à une répartition de manière que tout soit commun entre eux […] ». Titres de propriété du *resguardo* de Sutatenza donnés par l'*oidor* et *visitador* Juan de Valcárcel, 1636, contenus dans le litige de Juan Antonio Calero et son épouse, Bárbara Barreto, contre les Indiens de Sutatenza, 1797, en AGN (Bogotá), Colonia, *Tierras Boyacá*, Tome 10: ff. 789 r-v. Le texte en gras et à nous.

[68] Ces

www.univ-bejaia.dz/leu
https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/618
©Tous droits réservés

officiellement propriétaires. De plus, la simple obtention d'un titre ne suffisait pas. Il fallait y ajouter une transformation concrète de l'espace et un rituel de possession, généralement conduit par un représentant du roi — souvent un maire ou un *corregidor*. Dans la vallée de Tenza, seuls quelques individus pouvaient se prévaloir de ce statut ; la majorité des habitants étaient locataires ou occupaient les terres sans droit reconnu.

L'action de consigner la possession ou la domination sur un document devait tendre à résoudre d'éventuels conflits : un titre de propriété définissait les limites d'un terrain et conférait un droit de domination légitimé par le roi. Toutefois, dans la pratique, d'autres réalités s'observent. Comme le montre Tamar Herzog dans son étude sur les revendications de possession frontalière entre l'Espagne et le Portugal, même à l'échelle impériale, les titres, capitulations et bulles pouvaient constituer des sources de conflit foncier (Herzog, 2018 : p. 53). La confusion entourant l'appropriation des terres du Nouveau Monde met en évidence l'interrelation entre le fait et le droit, ainsi que la complexité des processus d'appropriation. La possession précédait-elle la propriété, ou bien l'usage et la transformation de l'espace légitimaient-ils les titres octroyés par le monarque ?

3. Un empire, une langue : l'offensive contre l'altérité à la fin du XVIIIe siècle comme outil de concentration du pouvoir

Le 5 novembre 1782, une ordonnance royale parvint à l'Audience de Santa Fe. Elle était adressée « (…) aux curés, gouverneurs et *corregidores* de ce district pour qu'ils formalisent dans […] tous les *pueblos de indios* les écoles nécessaires où apprennent à lire, écrire et parler le castillan les Indiens, en leur interdisant l'usage de leur langue natale et désignant à ce but des maîtres » [69]. Cette disposition, promue comme une initiative récente dans certaines zones de la juridiction de l'Audience de Charcas (l'actuelle Bolivie), faisait suite à une ordonnance royale destinée à être diffusée dans diverses régions de l'Empire. L'Audience recommandait comme modèles les écoles de castillan des villes de Chayanta, Yamamparáez, Paria et Cochabamba. Ce projet était financé par la Couronne qui, en cas d'insuffisance de fonds, autorisait à puiser dans « (…) la Caisse générale de dépôt d'imports et contributions[70] dont

[69] AGN (Bogotá), Colonia, *Colegios*. Tome 5: f. 660 v. La citation originelle est adressée « […] a los curas, gobernadores y corregidores de aquel distrito para que formalicen en precisamente todos los pueblos de indios las necesarias escuelas donde aprehendan a leer, escrivir y hablar el castellano los yndios, prohibiéndoles usar de su lengua nativa y señalando para ello maestros".

[70] Appelée en espagnol *Caja General de Censos*.

www.univ-bejaia.dz/leu
https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/618
©Tous droits réservés

disposent certains *pueblos* [villages] projet auquel se sont mêlés d'autres *corregidores* et plusieurs curés […] »[71].

L'État mettait donc à disposition les moyens nécessaires pour mener à bien l'entreprise visant à substituer les langues autochtones par le castillan. En pratique, cela signifiait que les villages indigènes devaient financer eux-mêmes leur propre instruction linguistique à partir de leur *Caja de Censos*. La reproduction du document émanant de l'Audience de Charcas révèle qu'en 1772, il avait été nécessaire d'interdire, dans les couvents et dans les affaires judiciaires, extrajudiciaires ou domestiques de Carabuya, La Paz et la Villa de Oruro (toutes ces villes dans l'actuelle Bolivie), l'usage de toute autre langue que l'espagnol. Cela montre qu'à une époque aussi tardive de la domination coloniale, les langues indigènes ne se limitaient pas aux communautés autochtones elles-mêmes : dans les interactions entre les différents ordres de la société coloniale, les Blancs et métisses se voyaient parfois contraints de parler les langues locales, en particulier dans les communautés où les indigènes constituaient une écrasante majorité.

Cette préoccupation de la Couronne révèle également comment le pouvoir central s'adapte et cède sur certains points officiels, tels que la langue parlée dans les tribunaux. La présence indigène, avec ses coutumes, imposait aux espagnols une connaissance minimale de

[71] AGN (Bogotá), Colonia, *Colegios*, Tome 5 : f. 552 r. (nous avons ajouté la mise en évidence). La citation originale prévoyait le financement en utilisant les fonds de « […] la Caja General de Censos que tienen algunos pueblos, en cuyo proyecto han incidido otros corregidores y varios curas […] ». En résumé, l'Audience de Charcas ordonna que les Indiens réservent une partie des terres des villages principaux de leurs *corregimientos* — là où existaient des pâturages — pour produire exclusivement au profit du financement des écoles de castillan. Ainsi, l'assistance fournie par la Couronne impliquait en réalité une charge fiscale supplémentaire pour les Indiens. Comme on l'a vu à travers les titres de propriété des *resguardos*, les « œuvres pies » de la Couronne — telles que la construction de logements pour les villages indigènes, d'hospices ou d'hôpitaux, présentées comme des dons généreux du souverain — étaient en fait financées par les ressources des communautés indigènes. Ces titres de propriété montrent que ces travaux « publics » étaient souvent payés par les caisses communautaires, ancêtres des « *Cajas Generales* », dont l'application en Nouvelle-Grenade reste mal connue. Ces « *Cajas Generales de Indios* » étaient des dépôts de capitaux issus des excédents des tributs. Sur ce mécanisme de financement et de prêts mis en place au XVIIe siècle — en réponse à la corruption, mais qui finit par alimenter les intérêts des *corregidores* dans la vice-royauté de Lima —, voir : Carlos LAZO et Alex ORTEGAL IZQUIERDO, *"La Caja General de Censos de Indios de Lima, institución colonial de crédito dinerario (Perú 1580–1821)"*, in *Fénix*, nº 39, Lima, Biblioteca Nacional del Perú, 1997, pp. 117–132.

www.univ-bejaia.dz/leu
https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/618
©Tous droits réservés

l'interlocuteur pour pouvoir comprendre et se faire comprendre ; la langue peut dissimuler ou transformer la réalité conçue par le gouvernement central.

D'un autre côté, la diffusion des langues autochtones et leur acceptation par une partie des administrateurs civils et religieux (*corregidores*, *alcaldes* de *Santa Hermandad*, *doctrineros*, missionnaires)[72] témoignent à nouveau de cette bidirectionnalité du pouvoir : des éléments issus des secteurs dominés s'imposent aux dominants, pénétrant et modifiant les pratiques politiques de cette société coloniale. Ainsi, ce décret de 1772 contre les langues autochtones peut être compris à la fois comme une impulsion du réformisme éclairé —cherchant à centraliser les pratiques politiques et leurs instruments— et comme la continuité d'une ancienne volonté d'atteindre le monopole du pouvoir administratif (Castro et Hidalgo, 2016 : p. 184).

L'ordonnance évoquée précédemment parvint en 1782 à l'Audience de Santa Fe, d'où elle fut ensuite diffusée à travers le Nouveau Royaume de Grenade. Dans les provinces de Popayán et du Chocó vers l'ouest du royaume, il fut exigé que les autorités « […] pourvoient des maîtres de la langue castillane dans les cures d'Indiens *lenguarazes*[73]*,* afin que ; perdue la mémoire de leurs langues, ils utilisent l'espagnol »[74], ce qui contrastait avec la province de Tunja (où se trouvait le district de Tenza). En effet, selon la réponse formulée depuis cette province, il était précisé que « […] *à l'égard du fait que dans le reste du district il n'est pas nécessaire de diffuser cette disposition, puisque la langue commune des* Naturales *y est déjà l'espagnol — ainsi que l'indique le procureur —, la communication de cette Real Cédula ne semble pas*

[72] Pour aller rapidement, le *corregidor* était l'administrateur local chargé, entre autres, de la collecte des impôts des Indiens ; les *alcaldes* étaient les maires, des législateurs et administrateurs de justice locale, ceux de « Santa Hermandad » s'occupaient de la justice dans des zones rurales ou sans municipalité, et le *doctrineros* étaient les religieux chargés doctriner les Indiens dans les questions de la foi.

[73] Le mot *lenguaraz* est de difficile traduction, voire, difficile à définir. Le dictionnaire Larousse le traduit comme « grossier », ce qui ne suffit à donner du sens au décret mentionné en corps du texte. La définition de 1780 du dictionnaire d'autorités de l'espagnol indique deux déclinaisons, la première s'appliquant « à celui qui est intelligent et qui parle certaine langue étrange avec aisance », ou bien comme « deslenguado », un autre mot de difficile traduction, qu'on pourrait rapprocher à « grossier ». RAE, *Diccionario de la lengua castellana compuesto por la Real Academia Española, reducido a un tomo para su más fácil uso*. Madrid, Joachín Ibarra, 1780.

[74] AGN (Bogotá), Colonia, *Colegios*, Tome 5: ff. 663 v. L'original dit : "...proporcionen maestros de la lengua castellana en los curatos de yndios [Lenguarezes], a fin que perdida la memoria de sus idiomas usen el español [...]".

www.univ-bejaia.dz/leu
https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/618
©Tous droits réservés

nécessaire »[75]. Les autorités et juges de Tunja considéraient que les communautés indigènes de leur juridiction étaient suffisamment intégrées à la culture hispanique.

L'ordonnance d'enseignement de l'espagnol fut émise concomitamment au recensement des indigènes réalisé par Campuzano en 1777, lors de sa *visita*[76]. Cette confluence d'événements doit être perçue comme une action complémentaire aux stratégies de réduction de l'espace indigène (déplacements forcés) et de suppression culturelle symbolique (enseignement linguistique), dans lesquelles les autorités religieuses jouaient un rôle central. Il convient de rappeler qu'en 1754, les ministres de Ferdinand VI avaient décrété une ordonnance controversée visant à diminuer les responsabilités doctrinales des ordres religieux, en transférant cette charge aux prêtres séculiers (Sotomayor, 2004 ; Andrien et Kuethe, 2018 : pp. 172-188 ; Plata, 2020 : p. 125). Cette décision manifeste la volonté ferme de l'État de se consolider comme pouvoir central sur l'ensemble du territoire impérial.

Même si, au moment de sa réception, il fut décidé de ne pas appliquer cette ordonnance au-delà des régions de Popayán et Chocó, elle fut réactivée en 1786 par la municipalité[77] de Tunja, qui proposa de réutiliser les ressources prévues par cette législation pour établir des champs cultivables (*sementeras*) et des élevages (*hatos*) dans toute la province[78]. Le but affiché était de favoriser la cohabitation des Indiens et, ce faisant, de faciliter l'apprentissage de l'espagnol. On peut supposer que cette proposition visait les communautés Chitareras ou Guahíbos, considérées comme "moins soumises" à l'ordre colonial, mais loin de notre district de Tenza. Toutefois, le projet ne mentionnant pas explicitement les bénéficiaires visés, cette hypothèse ne peut être confirmée. Il est néanmoins possible de percevoir, dans le contexte réformiste, une

[75] AGN (Bogotá), Colonia, *Colegios*, Tome 5: ff. 663 v. – 664 r. : "[…] respecto a que en el resto del distrito no hay necesidad de propagar esta determinación, por ser ya el idioma común de los Naturales el español, según que de ello tiene el fiscal, no parece necesaria la comunicación de esta Real Cédula [...]".

[76] Les actes de visite de Campuzano se trouvent centralisés dans la AGN, Fonds Visitas, mais une version transcrite abrégée peut se trouver dans MOJICA SILVA, José. *Relación de visitas coloniales: pueblos, repartimientos y parcialidades indígenas de la Provincia de Tunja y de los partidos de La Palma, Muzo, Vélez y Pamplona,* Tunja, Talleres de la Imprenta Oficial, 1946.

[77] Le *Cabildo* réunissait les plus notables habitant de la ville en mode de municipalité, pour décider sur les affaires publiques.

[78] AGN (Bogotá), Colonia, *Colegios*, Tome 6: ff. 197-198.

www.univ-bejaia.dz/leu
https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/618
©Tous droits réservés

intention "*projectiste*"[79] de la part du corregidor de Tunja — dans la lignée du procureur Antonio Moreno y Escandón — de réemployer des ressources "déjà existantes" à des fins que l'on pourrait qualifier propres à l'esprit des Lumières. Ainsi, son projet contournait l'étape de mobilisation de nouveaux fonds.

Cependant, il convient de nuancer l'état d'hispanisation des indigènes du district de Tenza. En effet, à une date aussi tardive que 1806, le curé *doctrinero* de Teguas, dans le district de Tenza, Francisco Xavier Serrano, proposa d'agir comme interprète pour appuyer la demande formulée par les indigènes de sa paroisse, afin de « […] clarifier leur demande dans notre langue, car ceux-ci [les Indiens] ne peuvent s'expliquer que dans la leur», car selon ses propres mots, « […] ces Indiens néophytes […] ne sauraient s'expliquer autrement que par leur faible maîtrise de notre langue, dont j'ai, pour ma part, quelques connaissances de la leur »[80]. Finalement, l'Audience accepta la proposition du *doctrinero* de Teguas, considérant que les indigènes étaient « […] empêchés par leur rusticité et principalement par leur peu de maîtrise de l'idiome castellan »[81].

Le recours à l'assistance du curé semble lié à une affaire foncière, bien que le document ne le précise pas explicitement. Il convient toutefois de ne pas réduire la question des langues indigènes à un simple fait quotidien : elles constituent un résidu mobilisé à des fins politiques, notamment dans les litiges liés à la propriété. Dans le district de Tenza, ces langues apparaissent comme de véritables instruments de contestation, malgré leur disparition de l'usage courant. Pour approfondir cet aspect, quelques études de cas seront désormais présentées.

[79] Le « *proyectismo* » peut être entendu comme une manifestation du réformisme du XVIIIe, conformant quasiment un genre littéraire visant à proposer des solutions aux problèmes de l'empire Espagnol, voir à cet égard, MUÑOZ PÉREZ, José, "Los proyectos sobre España e Indias en el siglo XVIII: el proyectismo como género", en *Revista de Estudios Políticos*, Nº 81, Madrid, CEPC, 1955: pp. 169-196 [en línea] https://www.cepc.gob.es/sites/default/files/2022-01/7875rep081172.pdf

[80] Cet ensemble d'extraits est contenu dans la requête de Francisco Javier Serrano Gómez, presbytère et *doctrinero* de Teguas, qui y expose son offre de service comme interprète des Indiens néophytes, ignorants du castillan, afin de mieux traduire leurs aspirations et leurs désirs. AGN, (Bogotá). Colonia, *Caciques e Indios*, Tome 53: ff. 716-719. Les extraits originaux étant : "[...] *aclarar su solicitud en nuestro idioma por motivo de que estos no se pueden explicar sino en el suyo*" et "[...] *indios neófitos* [...] *no se pueden explicar sino por su poca pericia en nuestro idioma, del que yo tengo alguna inteligencia en el de ellos*".

[81] AGN, *ibid*. "[...] impedidos por su rusticidad y principalmente por su impericia en el idioma castellano".

©Tous droits réservés

4. Des Indiens très rationnels

Les stratégies mises en œuvre par les communautés indigènes de la vallée de Tenza semblent avoir été relativement efficaces. Dans des procédures, datant de la deuxième moitié du XVIIIème siècle, contre des *hacendados* (grands propriétaires de terre) ou des envahisseurs (occupants clandestins), la défense des indigènes consistait à reprendre les termes consignés dans les titres de propriétés ratifiés par Verdugo y Oquendo (1756), voire ceux déjà donnés lors de la visite de Juan de Varcárcel en 1636, et à nouveau confirmés par Campuzano y Lanz en 1777. Cette situation se vérifie notamment dans le cadre d'un litige survenu entre 1799 et 1802 entre la communauté des Indiens de Sutatenza et un couple de propriétaires Bárbara Barreto et Antonio Calero. En effet, la méthode de défense habituelle fut employée par un indigène qui effectuait le parcours des repères mentionnés dans les documents. Cependant, comme lors des visites précédentes, ces références paysagères étaient floues, voire introuvables. Cela fut le cas lors de la visite de 1756 dans le *resguardo* de Guateque, où plusieurs points —tels que le haut de Yhrauba ou le *cerro* [sommet] de Zabuga— ne furent ni identifiés par l'Indien en charge ni par Verdugo y Oquendo. Le même parcours, avec les mêmes problèmes de limites floues, fut répété en 1777. Il semble que la géographie dépendait fortement du point d'observation.

En outre, lors du conflit entre le *resguardo* des Indiens du village de Guateque et l'*hacienda*[82] d'Ubajuca, un certain Lorenzo Ubaté fut présenté en tant qu' « Indien très rationnel »[83], à la grande surprise des fonctionnaires. Il contribua à l'élaboration d'une carte pour aider à résoudre le conflit. Ce commentaire sur la rationalité des Indiens avait déjà été relevé par Moreno y Escandón[84], mais aussi par l'explorateur militaire Pascual Martínez Marco, qui en traversant les vallées de Ramiriquí et Tenza, avait noté à son arrivée à Chita qu'il s'agissait d'un « […] village d'Indiens, mais très rationnels et instruits, qui ressemblent à des Espagnols » (Martínez

[82] Une hacienda est une grande propriété de terre.

[83] Litige des Indiens de Guateque contre Francisco Javier Castillo pour les terres d'Ubajuca (1799-1802), AGN (Bogotá), Colonia, *Resguardos Boyacá*, Tome 3: f. 533 r. L'originel : « *indio muy racional* ».

[84] Cette remarque provient de l'Instruction rédigée par le docteur Don Francisco Antonio Moreno y Escandón, fiscal du crime auprès de la Real Audiencia de Santa Fe, sur ordre de Son Excellence le vice-roi, à l'occasion de la visite de la province de Tunja confiée à Don José María Campuzano, *corregidor* nommé pour cette tâche. Le contenu de ce document pouvait, selon ses propres termes, être appliqué de manière générale aux autres visiteurs, reproduite dans MORENO Y ESCANDÓN, Francisco Antonio en COLMENARES, Germán, *Relaciones e informes de los gobernantes de la Nueva Granada*. Tome I Bogotá, Biblioteca Banco Popular, 1989: p. 94.

www.univ-bejaia.dz/leu
https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/618
©Tous droits réservés

[1749], 1976 : p. 31). Les communautés indiennes de cette région, par leur stratégie de défense et leur usage de la langue, nous invitent à reconsidérer l'indigène comme un acteur politique à part entière de cette société coloniale.

4.1 Toponymie et altérité entre Indiens *ladinisés* : la langue comme outil politique

Juan José Neira y Rigueiro arriva dans le district de Tenza en 1777, avec l'annonce de la vente des *resguardos* (Gómez, 1976 : pp. 11-31)[85]. Originaire d'une famille influente de la Villa de Leyva, au nord de la province, Neira faisait partie d'un réseau familial solidement ancré dans les charges publiques, religieuses et foncières. L'achat de Neira y Rigueiro s'inscrivait ainsi dans une logique d'élargissement d'influence.

Après avoir remporté une enchère pour les terres de l'ancien village de Teguas (dans le district de Tenza) en 1778, contre Roque Perilla, Neira s'installa dans la région. Il acheta aussi les terres d'Upamuya, proches du *resguardo* de Sutatenza. Celles-ci étaient enclavées entre les propriétés de notables locaux, comme Sigüique (transmise aux fils d'Agustín de Escobar) ou Mutatá (propriété de Francisco Arias). Bien que l'achat ait été légal, Neira ne put en prendre possession : « comme les limites d'Upamuya se trouvent en langue des Indiens, dont les noms ne peuvent être compris pour procéder à leur règlement, ils [les opposants] ont pris le parti d'Arias et d'Escobar pour s'y introduire »[86].

Neira dut affronter une clique d'administrateurs qui instrumentalisait les limites floues des propriétés. Neira fit appel au maire de Miraflores (un autre village dans le district de Tenza), Francisco Ignacio de Salamanca, pour un arbitrage plus impartial. Bien que l'affaire impliquât des familles influentes des villages de Garagoa, Tenza et Sutatenza, la langue fut utilisée comme obstacle à l'installation d'un nouveau propriétaire, via la toponymie. Dans ce litige, Neira insista sur l'impossibilité de mener à bien les démarches car « les bornes des dites terres

[85] La conséquence la plus visible de la *visita* de 1777 fut la spoliation des *resguardos* et sa vente auprès des Blancs les plus puissants. Voir GÓMEZ, Thomás "Indiens et terre en Nouvelle Grenade (1539-1803). "Les *Resguardos* : Structures de protection ou spoliation déguisée ?", en *Cahiers du monde hispanique et lusobrésilien*, No. 28; 1977: pp. 11-31.

[86] AGN (Bogotá). Colonia, *Tierras-Boyacá*, Tome 39: f. 414 r. [414-440]. En langue originelle: « *como los linderos de Upamuya se hallan en lengua de yndios, a cuyos nombres no se les puede dar inteligencia para su arreglo han tomado la parte de Arias y de Escobar para introducirse* ».

www.univ-bejaia.dz/leu
https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/618
©Tous droits réservés

d'Upamuy, étant en langue des Indiens, ne se peuvent comprendre »[87]. Cette stratégie révèle une technique politique apprise des communautés indigènes locales.

Ne pouvant déterminer avec certitude les limites en question, plusieurs témoins furent appelés. Le problème tenait à la polysémie toponymique. Cette polysémie pouvait aussi être exploitée pour agrandir les *resguardos*. Un témoin, Francisco Carranza, déclara en 1779 que les terres disputées portaient plusieurs noms : « *Tiguategua, o Fuqua, y bien d'autres noms...* »[88]. D'autres parlaient d'un ruisseau sous les noms de "Salitre", "Salitral" ou "Cristales".

Le conflit mentionné plus haut entre Bárbara Barreto et les Indiens de Sutatenza fournit un exemple clair de l'utilisation de la langue à des fins territoriales. Les Indiens présentèrent, par l'intermédiaire de leur protecteur, un recours visant à expulser les voisins (Blancs et métisses) envahisseurs. Ils mobilisèrent pour cela des procès antérieurs qu'ils avaient remporté, des titres de propriété, des témoignages, et des cartes. Ils démontrèrent ainsi une maîtrise avancée des outils administratifs. De fait, en 1797, l'avocat Luis Lamprea, défendant Barreto, insista sur les noms multiples donnés aux lieux : « (...) Qu'on remarque : que les lieux ou emplacements désignés comme bornes de la délimitation du terrain destiné au labour communautaire des Indiens ont porté plusieurs noms, lesquels ont changé avec le cours de plus de soixante-dix ans (...) »[89]. Chaque témoin interrogé donnait un nom différent pour désigner un même lieu. La dispersion des populations indigènes —liée à la résistance au pouvoir colonial au XVIIe siècle—, aggravée par les stratégies foncières des *encomenderos* et de leurs descendants, ont complexifié l'occupation du territoire. Malgré les protestations de Calero au nom de sa femme Bárbara Barreto, l'Audience donna raison aux Indiens en 1797. L'avocat de Barreto argua que

[87] AGN (Bogotá). Colonia, *Tierras-Boyacá*, Tome 39, f. 424 r. On lit dans l'originel : « *los linderos de las expresadas tierras de Upamuy en lengua de yndios no poderse entender* »

[88] Litige d'Antonio Calero y Bárbara Barreto contra los indios de Sutatenza, 1797, AGN (Bogotá). Colonia, *Tierras-Boyacá*, Tome 10: f. 794 v [725-826]

[89] AGN (Bogotá). Colonia, *Tierras-Boyacá*, Tome 10: *f. 807 r.*: « *(...) nótese: que los lugares o sitios designados para linderos de la demarcación del globo destinado para la labranza de comunidad a los yndios han tenido varios nombres que se han mudado con el trascurso de mas de setenta años (...)* ». Dans ce passage, Lamprea n'économise pas les exemples.

www.univ-bejaia.dz/leu
https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/618
©Tous droits réservés

ses ancêtres avaient reçu un *amparo* en 1636 du président Juan de Borja[90], et accusa les Indiens de déformer délibérément les noms de lieux.

En somme, la défense indigène met en avant trois arguments : l'absence de preuves concrètes de la part de Calero et Barreto, le caractère vague de ses arguments fondés sur des "discours"[91], et l'absence de titres de propriété. Les Indiens présentèrent leurs titres, ainsi qu'une carte des limites en litige. La matérialité de l'écrit devient pour eux un outil politique maîtrisé, y compris avec l'appui de leur *doctrinero*.

Cependant, deux ans plus tard, en 1799, la même parcelle dénommée *El Salitral* fut de nouveau contestée, cette fois par José Gallego et Agustín Escobar. Ces mêmes terres avaient déjà fait l'objet de conflits : en 1771, Juan Agustín Bernal les avait revendiquées sous le nom de *Chiquinca*, aux limites tout aussi floues. Comme dans d'autres cas, Bernal avait mobilisé des témoins pour légitimer sa possession. Mais les appellations de lieux (« *sitio* », « *tierra* », « *lugar* ») étaient interchangeables, ce qui alimentait la confusion. Des lieux pouvaient contenir ou être contenus par d'autres selon les témoignages. En vertu d'une politique *protectionniste* en fin de période coloniale, ces ambiguïtés tendaient à bénéficier aux Indiens, sauf intervention de la *Junta Suprema*[92].

Mais cette stratégie fut aussi récupérée par certains propriétaires. Le cas de Francisco Javier Castillo le montre grâce à l'ambiguïté toponymique, lui et ses prédécesseurs étendirent progressivement la *merced* initiale accordée à Luis Zapata Cabeza de Vaca en 1597. Ce territoire, appelé *Ubauca*, fut progressivement absorbé dans une propriété plus vaste, *Ubajuca*, empiétant sur les *resguardos* des Indiens de Guateque. Castillo loua même des terres aux dépens des Indiens. Bien que ces derniers aient obtenu l'expulsion des locataires, les litiges se

[90] La partie de CALERO affirma que *la posesión que había tenido su anterior propietario, el encomendero Luis CABEZA de VACA había sido amparada igualmente por la titulación al abuelo de BARRETO por el presidente de la Audiencia, Juan de BORJA, en* AGN (Bogotá). Colonia, *Tierras-Boyacá*, Tome 10: *f. 816 r. Sin embargo, el mencionado amparo a la posesión no es incluido en las diligencias.*

[91] AGN (Bogotá). Colonia, *Tierras-Boyacá*, Tome 10: f. 817 v. Ce que l'on reprochait concrètement à Barreto, c'est que la possession des terres et la succession avaient été convenues verbalement, par simples déclarations, sans qu'aucun titre n'ait été produit (f. 820r). Bien que cette procédure pût aboutir à un « titre », les Barreto ne présentèrent aucun témoin capable d'attester des bornes précises, mais seulement « […] le nom des terres appelées *Riachia* ou *Fuqua* […] ».

[92] La *Junta Suprema* réunissait les plus hauts fonctionnaires de la Cour (Audiencia) et agissaient en tant que dernière instance contentieuse.

www.univ-bejaia.dz/leu
https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/618
©Tous droits réservés

poursuivirent. Le père de Castillo, José Antonio, avait acquis les terres en 1760 sans titre, mais avec le soutien de témoignages favorables. Le flou toponymique permet la transformation de l'espace, cette fois-ci, une expansion au détriment des *resguardos* Indiens.

5. Langue, domination et appropriation du pouvoir dans le local

En suivant la démarche analytique développée dans cet article, l'étude des litiges fonciers de la vallée de Tenza permet de formuler une synthèse des résultats issus de l'analyse des sources judiciaires et administratives. L'examen des procédures met en évidence des régularités dans les usages linguistiques observés au sein de la justice coloniale, en particulier dans la définition des limites foncières, l'interprétation des titres et la reconnaissance de la possession.

Cette analyse montre que les variations toponymiques, l'imprécision des bornes et les pratiques de traduction s'inscrivent dans des usages spécifiques de la langue, par lesquels les acteurs - Blancs comme Indiens— cherchent à faire valoir leurs intérêts dans un cadre juridique impérial contraignant. La langue apparaît ainsi comme un espace de médiation entre les normes imposées par l'Empire et les savoirs locaux liés à l'espace, à la mémoire territoriale et aux pratiques d'occupation.

Ces observations permettent de souligner le rôle actif des subalternes dans les procédures coloniales, sans pour autant nier les asymétries structurelles de pouvoir. L'imposition du castillan comme langue de gouvernement et de justice constitue un instrument central de la domination impériale. Toutefois, cette même langue offre également aux groupes dominés des ressources pour s'exprimer dans les termes mêmes du pouvoir, et pour intervenir dans les procédures qui régissent l'accès à la terre et aux droits (Ivekovic, 2007). Sur le terrain, les acteurs construisent ainsi des liens sociaux et juridiques en mobilisant les outils linguistiques dont ils disposent.

À partir de cette synthèse analytique, il est possible de formuler plusieurs conclusions. La première est que la langue constitue une pratique politique à part entière, engagée dans la production, la négociation et la contestation des rapports de pouvoir. La seconde est que la coexistence du castillan et des langues autochtones participe à la formation de communautés langagières locales, au sein desquelles se développent des usages hybrides adaptés aux contraintes de l'ordre colonial.

En définitive, l'étude de la vallée de Tenza montre que la langue remplit une double fonction dans la société coloniale hispano-américaine. Elle agit simultanément comme vecteur de

©Tous droits réservés

domination verticale, du roi vers ses sujets, et comme ressource pratique permettant aux acteurs locaux de redéfinir leur position au sein de cet ordre. L'analyse linguistique des conflits fonciers offre ainsi une voie pour comprendre comment, dans l'Amérique hispanique du XVIIIe siècle, le pouvoir impérial se construit, s'exerce et se recompose au contact des réalités locales.

6. Sources :

Sources d'archive :

AGN (Bogotá), Colonia, *Caciques e Indios*, Tome 53.

AGN (Bogotá), Colonia, *Colegios*, Tomes 5, 6 et 30.

AGN (Bogotá), Colonia, *Colegios*, Tome 6.

AGN (Bogotá), Colonia, *Resguardos Boyacá*, Tome 3.

AGN (Bogotá), Colonia, *Tierras Boyacá*, Tomes 10 et 39.

AGN (Bogotá), Colonia, *Visitas-Boyacá*, Tome 18 .

Sources primaires imprimées :

DUVIOLS, Jean-Paul (éd.), "Pascual Martínez Marco, viaje y derrotero de la ciudad de Cumaná a la de Santa Fe de Bogotá (1749)", *in Cahiers du Monde Hispanique et Luso-Brésilien*, n° 26, 1976 : pp. 19–33. http://www.jstor.org/stable/43687291

MOJICA SILVA, José, *Relación de visitas coloniales: pueblos, repartimientos y parcialidades indígenas de la Provincia de Tunja y de los partidos de La Palma, Muzo, Vélez y Pamplona*, Tunja, Talleres de la Imprenta Oficial, 1946.

MORENO Y ESCANDÓN, Francisco Antonio, *dans* COLMENARES, Germán (éd.), *Relaciones e informes de los gobernantes de la Nueva Granada*, t. I, Bogotá, Biblioteca Banco Popular, 1989 : p. 94.

NEBRIJA, Antonio de, *Gramática castellana*, ~1592 : f. ii. [En ligne] http://bdh-rd.bne.es/viewer.vm?id=0000174208&page=1

RAE (Real Academia Española), *Diccionario de la lengua castellana compuesto por la Real Academia Española, reducido a un tomo para su más fácil uso*, Madrid, Joaquín Ibarra, 1780.

Bibliographie :

ANDRIEN, Kenneth J. et KUETHE, Allan J., *El mundo atlántico español durante el siglo XVIII. Guerra y reformas borbónicas, 1713–1796*, Bogotá, Universidad del Rosario / LABLAA, 2018 : pp. 172–188.

BERTRAND, Michel, « Conquêtes spirituelles et pouvoirs au Nouveau Monde : de l'imbrication à la rupture », *dans* CABANEL, Patrick et BERTRAND, Michel (dir.), *Religions, pouvoir et violence*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2004. [En ligne] https://doi.org/10.4000/books.pumi.19216

CASTRO FLORES, Nelson et HIDALGO LEHUEDE, Jorge, « Las políticas de la lengua imperial y su recepción en la Audiencia de Charcas (siglos XVI–XVIII) », *in Diálogo Andino*, n° 50, Arica, Universidad de Tarapacá, 2016 : pp. 181–206. [En ligne] https://repositorio.uvm.cl/server/api/core/bitstreams/04c4c5e9-1389-4e7c-ab94-119a27f6c574/content

©Tous droits réservés

GÓMEZ, Thomás, « Indiens et terre en Nouvelle-Grenade (1539–1803). Les Resguardos : structures de protection ou spoliation déguisée ? », *in Cahiers du monde hispanique et lusobrésilien*, n° 28, 1977 : pp. 11–31.

GÓMEZ, Thomás, *Droit de conquête et droits des Indiens*, 2e éd., Paris, Armand Colin, 2014.

HERZOG, Tamar, *Fronteras de posesión: España y Portugal en Europa y las Américas*, Madrid, Fondo de Cultura Económica, 2018.

IVEKOVIC, Rada, « Langue coloniale, langue globale, langue locale », in *Rue Descartes*, n° 58, Paris, Collège international de philosophie, 2007 : p. 26.

LAZO, Carlos et ORTEGAL IZQUIERDO, Alex, « La Caja General de Censos de Indios de Lima, institución colonial de crédito dinerario (Perú 1580–1821) », *in Fénix*, n° 39, Lima, Biblioteca Nacional del Perú, 1997 : pp. 117–132.

MUÑOZ PÉREZ, José, « Los proyectos sobre España e Indias en el siglo XVIII : el proyectismo como género », in *Revista de Estudios Políticos*, n° 81, Madrid, CEPC, 1955 : pp. 169–196. [En ligne] https://www.cepc.gob.es/sites/default/files/2022-01/7875rep081172.pdf

PLATA, William Elvis, « "Dios está muy alto y el rey muy lejos", o de cómo los dominicos neogranadinos afrontaron las Reformas Borbónicas (1750–1800) », *in* ALBANI, Benedetta, DANWERTH, Otto et MEJÍA, Pilar (dir.), *Normatividades e instituciones eclesiásticas en el Nuevo Reino de Granada, siglos XVI–XIX*, Frankfurt, Max Planck Institute for European Legal History, 2020 : p. 125.

RAFFESTIN, Claude. "Langue et pouvoir". *Pour une géographie du pouvoir*, Toulouse, Litec, 1980.

RIOS SALOMA, Martín. "La Reconquista: una invención historiográfica (siglos XVI-XIX)", *dans* Daniel Baloup, Philippe Josserand, *Regards croisés sur la guerre sainte*, Presses universitaires du Midi, 2006, https://doi.org/10.4000/books.pumi.41468.

RUBIO, Alfonso, *La escritura del archivo. Recursos simbólicos y poder práctico en el Nuevo Reino de Granada*, Cali, Universidad del Valle, 2014.

SOTOMAYOR, María Lucía, *Cofradías, caciques y mayordomos. Reconstrucción social y reorganización política en los pueblos de indios, siglo XVIII*, Bogotá, ICANH, 2004.

SPIVAK, Gayatri Chakravorty, « Can the Subaltern Speak? », *in* NELSON, Cary et GROSSBERG, Lawrence (dir.), *Marxism and the Interpretation of Culture*, Urbana, University of Illinois Press, 1988.

TODOROV, Tzvetan, *La conquête de l'Amérique. La question de l'autre*, Paris, Seuil, 1982.

VIGNOLO, Paolo, *Cannibali, giganti e selvaggi. Creature mostruose del Nuovo Mondo*, Milan, Mondadori, 2009.

©Tous droits réservés